

**Multi-year Expert Meeting
on Transport, Trade Logistics and Trade Facilitation
Second Session**

**Trade facilitation rules as a trade enabler:
options and requirements**

Geneva, 1–3 July 2014

**Présentation du Sénégal
« La douane et les réformes liées à la de la
facilitation des échanges »**

by

M Magor MBAYE
Premier Conseiller,
Mission Permanente du Sénégal à Genève

REPUBLICQUE DU SENEGAL



Un Peuple – Un But – Une Foi
 AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL
 MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
 AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
 Chemin De-Joinville 26
 1216 – GENEVE – SUISSE
 tel : (4122) 918 02 30
 fax : (4122) 74 00 711
 E-mail : mission.senegal@ties.itu.int

Présentation du Sénégal

« La douane et les réformes liées à la de la facilitation des échanges »

Par Magor MBAYE
 Premier Conseiller,
 Mission Permanente du Sénégal à Genève
 Genève, le 02 juillet 2014

Plan

Introduction

A Readaptation législative et réorganisation au niveau des frontières

1. Adoption d'un nouveau Code des douanes
2. Réorganisation du service des Douanes du Sénégal

B. Dématérialisation des procédures liées au commerce extérieur

1. ORBUS
2. GAINDE
3. TAME
4. CORUS

C. Perspectives

INTRODUCTION

Du 03 au 07 décembre 2013, s'est tenue la neuvième Conférence ministérielle de l'organisation mondiale du Commerce (OMC) à Bali en Indonésie. Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur l'état des négociations qui se sont déroulées à Genève depuis plusieurs années et qui ont permis de soumettre aux ministres un ensemble de mesures appelé « **Paquet de Bali** » et conçu sur la base du Programme de Doha pour le Développement.

La conclusion d'un accord est sans conteste une issue heureuse pour le système multilatéral de négociation. En effet, il est clair que l'Organisation mondiale du Commerce n'avait jamais, jusque-là, pu mener à terme aucune des négociations entamées depuis sa création.

Au-delà de la décision des ministres de conclure le fameux paquet de Bali, au-delà aussi des appréciations que chacun des membres ou des groupes de membres peut avoir, il est évident qu'un effort d'adaptation devra être mené pour les pays de la sous-région ouest africaine en général, le Sénégal en particulier.

Déjà, certains pays n'ont pas attendu cet accord pour initier des réformes allant dans le sens de la facilitation des échanges.

Le Sénégal, depuis 1990, s'est engagé dans des réformes visant à promouvoir la simplification des procédures de dédouanement, l'allègement ainsi que la célérité des contrôles, et d'assurer une équité et une transparence dans les procédures du commerce extérieur en direction de l'ensemble des opérateurs économiques.

Ces réformes se sont matérialisées par la réforme du code des douanes et la réorganisation du service des douanes d'une part; d'autre part, par la dématérialisation des procédures liées au commerce extérieur

A. LA RÉFORME DU CODE DES DOUANES ET LA RÉORGANISATION DU SERVICE DES DOUANES

1. La réforme du Code des Douanes

La réforme comporte plusieurs innovations majeures. A cet égard, on remarquera les évolutions suivantes :

- * les dispositions pertinentes des Conventions et Accords internationaux et des textes communautaires et nationaux entrant dans le champ d'intervention de l'Administration des douanes ont été transposées ;
- * la définition des termes et concepts de base du droit douanier tel que le commissionnaire en douane agréé, l'intéressement à la fraude, l'aéroport douanier, le plateau continental etc.

- * certaines habilitations telles que les livraisons surveillées, l'infiltration et les coûts d'achat ont été autorisées et encadrées pour personnel des Douanes ;
- * la prise en compte des nouvelles technologies : droit de communication sur les acteurs de l'économie numérique, saisie de document sur support informatique ;
- * la contrefaçon a été érigée en délit douanier aux fins d'une meilleure protection des droits de propriété industrielle ;
- * la lutte contre la piraterie surtout celles des œuvres musicales est mieux affirmée en vue d'une meilleure protection des droits de propriété intellectuelle ;

- * les procédures automatisées de dédouanement sont élargies et mieux encadrées en vue de leur extension sur l'ensemble du territoire national ;
- * certains aspects du contentieux ont subi des aménagements permettant de mieux respecter les droits des citoyens tout en préservant les intérêts du Trésor ;
- * Introduction de la saisie en matière de données informatisées.
- * Prévion des PV électroniques et de leurs signatures électroniques.
- * Incrimination et sanction des infractions relatives aux systèmes informatiques douaniers.

2. La réorganisation du service des Douanes

- * La Direction générale des Douanes s'est dotée d'un nouvel organigramme pour réadapter les différentes missions de l'administration aux dernières mutations de l'environnement national et international.
- * L'ambition est de rendre la Douane plus performante dans l'exécution de ses missions traditionnelles et dans la prise en charge des exigences nouvelles.

A cet effet des axes prioritaires ont été définies. Il s'agit de:

- * L'amélioration de la mobilisation des recettes douanières et de la surveillance du territoire douanier.
- * La facilitation des procédures et la promotion du partenariat avec l'entreprise.
- * La généralisation de l'automatisation des procédures administratives et douanières.
- * L'Optimisation de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières.
- * La redynamisation de la communication de l'Administration des Douanes.

Toujours dans le cadre de la réorganisation du service des douanes. Il convient de retenir

- * la création d'une Direction exclusivement dédiée à la facilitation, dénommée « Direction de la facilitation et du partenariat avec l'entreprise » ;
- * le fonctionnement à feu continu des services des douanes en vue de permettre une plus grande compétitivité en termes de décongestionnement et de rapidité dans le traitement des flux commerciaux ;
- * l'usage efficient des scanners comme outil de facilitation et circuit de dédouanement des marchandises à risque plus ou moins élevé, pour répondre à la fois au souci de simplification, de célérité, de transparence et de rationalisation des contrôles.

❖ La mise en place, au niveau national et international, d'un cadre approprié favorisant la facilitation et la simplification des procédures, ainsi que le partenariat avec l'entreprise.

❖ La réforme des régimes économiques douaniers à la lumière des exigences de la Convention de Kyoto révisée, de la mise en place de cadres de dialogue avec le secteur privé, de la promotion des régimes particuliers et personnalisés.

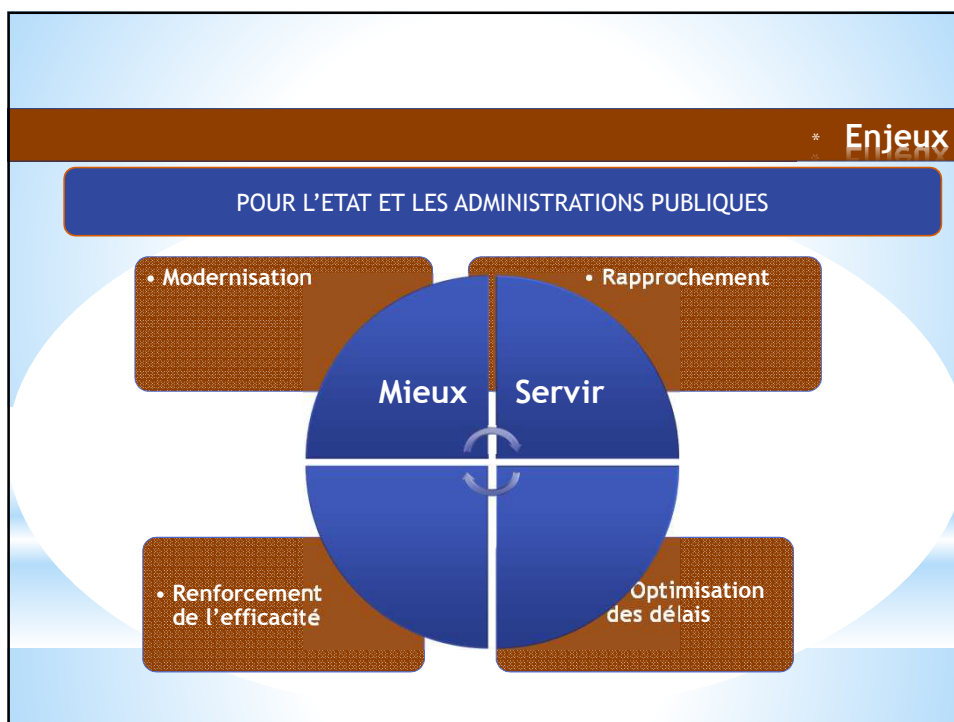
B.
DÉMATÉRIALISATION DES
PROCÉDURES LIÉES AU
COMMERCE EXTÉRIEUR DU
SÉNÉGAL

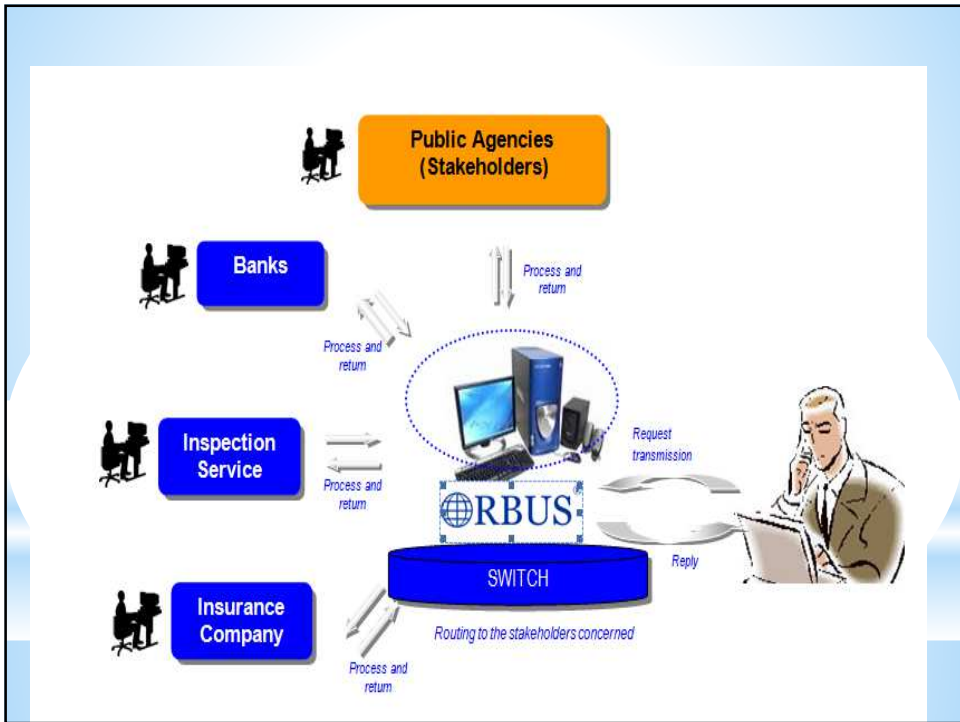
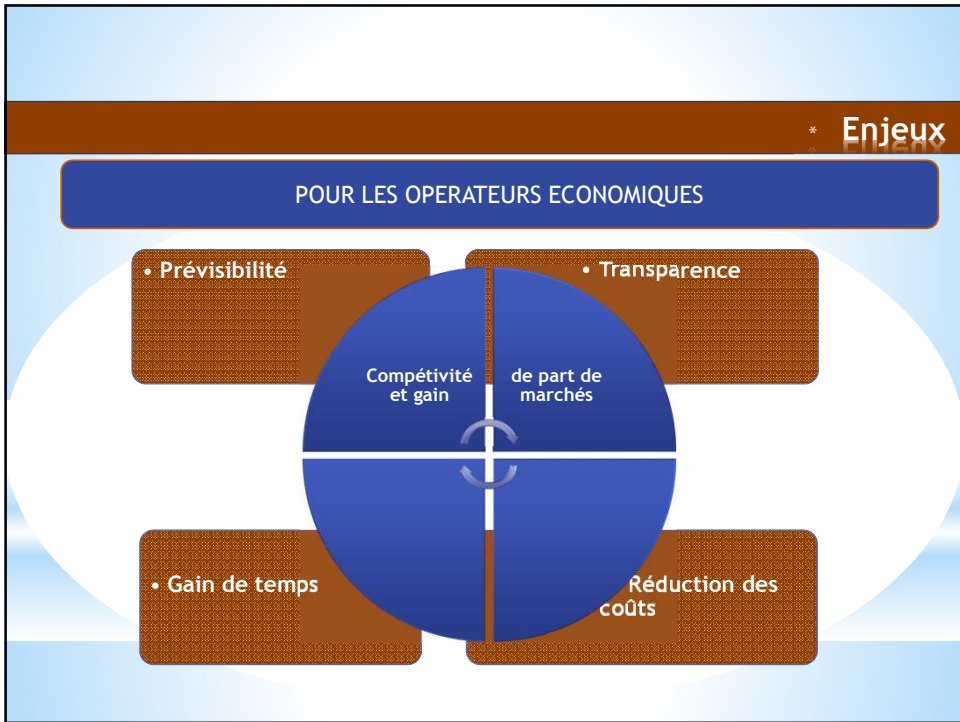
1. Orbus

* Le système ORBUS connecte l'utilisateur aux pôles administratifs, permet l'émission électronique des documents. C'est un saut dans l'ère de l'élimination des exigences documentaires sur support physique.

❖ Facilité permettant aux parties impliquées dans le commerce et le transport de :

1. Déposer des informations et des documents normalisés,
2. À partir d'un point unique;
3. Afin de remplir toutes les formalités officielles liées à l'importation, à l'exportation et au transit.





2. GAINDE intégral: définition

Application de gestion centralisée des procédures de dédouanement

Son but est de simplifier:

- La collecte ;
- Le traitement;
- La gestion; et
- Le partage des informations commerciales.

plateforme innovatrice tout en un pour l'amélioration de l'efficacité, la réduction des délais et des coûts

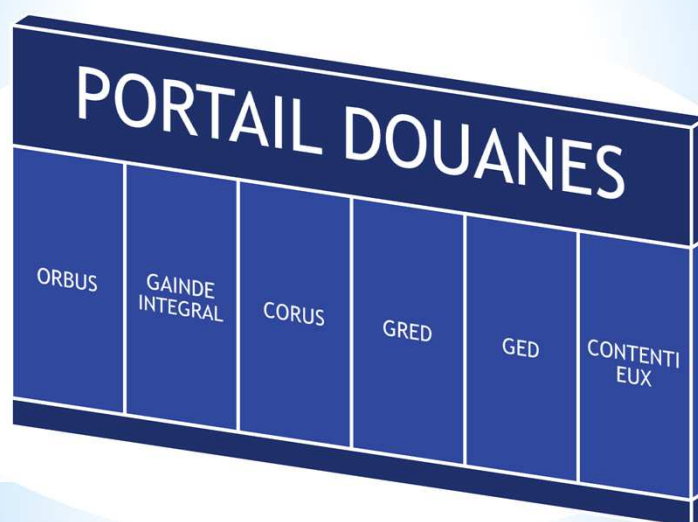
les Phases ci-après sont compris:

- ❖ pré dédouanement;
- ❖ Prise en charge par la brigade de surveillance;
- ❖ Dédouanement des marchandises;
- ❖ Enlèvement des marchandises;
- ❖ Gestion des régimes économiques douaniers (exonérations, franchises, transit...).

Objectifs

- * rendre effective l'option irréversible de facilitation, de transparence et de célérité, des aspects entiers ne sont pas encore pris en compte.
- * réduction des délais de traitement des demandes d'exonération et de régimes économiques de 4 jours (en moyenne actuellement) à 1 jour ;
- * réduction du temps de visite avec la mise en place de la documentation douanière en ligne (GED) ;
- * réduction des délais de dédouanement à 3 jour ;
- * réduction de la visite physique des conteneurs.

Accès au portail douane par authentification unique forte SSO (Single Sign On)



3. TAME

Il s'agit d'un module de gestion des risques. Se matérialisant par l'analyse des risque et l'administration des marchandises de manière électronique et le ciblage.

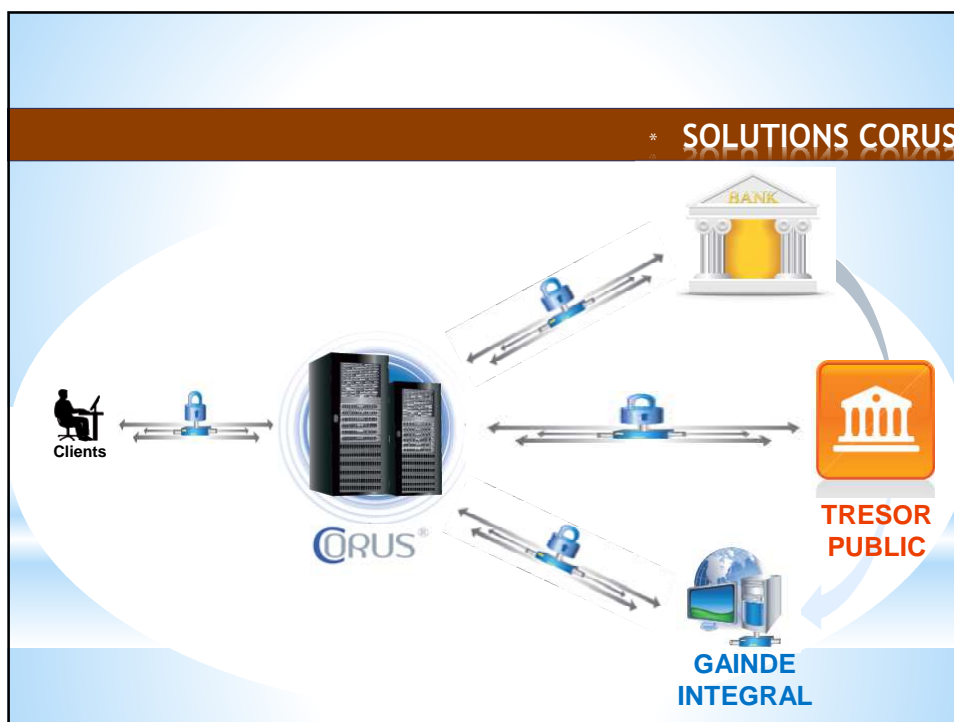
C'est une solution dynamique de mesure des risques qui combine :

1. Sélectivité;
2. Fonction aléatoire
3. Instrument d'analyse des statistiques.

4. SYSTÈME CORUS

* Projet de paiement électronique des droits de douane et taxes assimilées dont l'objectif consiste à améliorer l'offre de service public, et à offrir aux opérateurs économiques la faculté de régler très rapidement les droits et taxes de leurs déclarations, sans faire de déplacement.

* Permet d'avoir un mode de paiement électronique qui sécuriser à la fois, les importateurs et les recettes de l'État par validation de la banque et du Trésor permettant d'avoir un circuit fermé qui sécurise l'ensemble de la chaîne de paiement. des droits et taxes. Il implique l'ensemble du système bancaire, permet de dématérialiser l'ensemble des séquences des importations et exportations pour une plus grande transparence et une meilleure sécurisation des recettes douanières. Les risques de manipulation liés à la gestion, ainsi que les incidents notés lors des procédures diminuent. C'est une sécurité pour la chaîne de paiement et plus de compétitivité pour l'économie économie.



C. Perspectives

- * Malgré des avancées dans de nombreux domaines, le Sénégal est conscient qu'il faudra en faire faire plus. Le niveau de réalisation des objectifs fixés est fortement tributaire des moyens humains, matériels et financiers mis à disposition. Les ressources matérielles et financières disponibles s'avèrent insuffisantes et ne couvrent pas de manière adéquate les besoins malgré tout le concours financier consenti par l'Etat.
- * Il est donc attendu de la part de l'Etat et des partenaires stratégiques un effort supplémentaire dans le but de renforcer les effectifs, l'équipement et le budget à la mesure des performances escomptées.
- * Aussi, un accent particulier doit-il être mis sur l'amélioration de la qualité des ressources humaines par une spécialisation accrue, et la rationalisation de l'utilisation des équipements et des différents fonds. Déjà des pistes ont été définies pour l'assistance qui serait apporter:

1. mise en place d'un portail d'informations sur le Commerce extérieur du Sénégal;
2. renforcement des capacités dans les procédures de contrôle après dédouanement ;
3. renforcement des capacités techniques en procédures d'essai;

4. accompagnement de la dématérialisation des procédures douanières;
5. renforcement des capacités en évaluation des redevances et impositions pour la mise en conformité par rapport à l'article 6 du texte de négociation
6. Besoin de procéder à certaines réformes au niveau national pour être en phases avec quelques dispositions.

Questions & contributions
magormbaye@douanes.sn

